

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 18 février 2022

DELIBERATION N°2022-01

N° 2022-01

FINANCES

Orientations budgétaires 2022

Date de la convocation : 11 février 2022
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Nombre de délégués présents : 14
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de votants : 25

Préfecture des Deux-Sèvres

02 MARS 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu le rapport de M. le Président du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » relatif aux Orientations budgétaires 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 18 février 2022 ;

Considérant que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, l'exécutif présente au Comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires ;

LE COMITE SYNDICAL du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires 2022, présentées en Comité syndical par M. le Président conformément au document joint en annexe.

Le Président,



René BAURUEL

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 18 février 2022

Annexe N° 2022-01

FINANCES

Orientations budgétaires 2022

Pour Deux-Sèvres Numérique, l'année 2021 a été marquée par une forte progression de la construction de prises raccordables, ainsi que par une bonne dynamique en termes de commercialisation, tout particulièrement en décembre 2021. La crise sanitaire liée à la Covid-19, a comme en 2020 nécessité l'adaptation des organisations et entraîné malgré tout des ralentissements de production.

Pour les dix communes du département les plus importantes démographiquement, ainsi que les 12 communes de la partie CAN Extension concernées par le déploiement FTTH, les études et les travaux se sont poursuivis.

Les travaux de pose des 16 Noeuds de Raccordement Optique (NRO - Shelters) ont été réalisés sur l'ensemble des communes concernées (Bressuire / Noirterre, Parthenay, Thouars, Nueil-les-Aubiers, Mauléon / Moulins, Cerizay, La Crèche, Saint-Maixent-l'École, Celles-sur-Belle, Melle, Rom et, pour la CAN Extension, Beauvoir-sur-Niort, Fors et Prahecq.

Le nombre de prises couvertes, c'est à dire lorsque les armoires de rue (PM) sont posées et que le lien de transport entre le NRO et l'armoire est construit, s'est inscrit en forte progression en 2021. Il s'établit à 53 134 prises, sur un total de 55 031 Équivalents logements soit 96,55 %. A ce jour, plus de 95 % des PM (sur les 172 PM prévus) sont posés en zone FTTH.

Le nombre de prises raccordables (PB posé) s'établit quant à lui au 31 décembre 2021 à 35 929 (contre 12 635 au 31 décembre 2020, + 184 %). Il reste à réaliser les prises les plus complexes, à savoir celles nécessitant un déploiement en aérien ou en immeubles, ainsi que les prises dites « bloquées », estimées à 6 815. Ces prises sont bloquées du fait d'une cause extérieure, par exemple un refus de propriétaires d'immeubles, une absence d'autorisation pour la pose de poteaux, des élagages non réalisés, un enfouissement coordonné prévu mais repoussé, une adduction privative ou bouchée... Orange Concessions, désormais titulaire du Marché public global de performances (MPGP), Orange SA en restant l'opérateur industriel, s'est engagé à tout mettre en œuvre pour que ces prises soient réalisées au plus tôt.

Dans le cadre de son activité commerciale, Deux-Sèvres Numérique a signé les contrats précisant les conditions juridiques, techniques et financières d'utilisation du réseau avec les Opérateurs Commerciaux (OC) Orange, FREE, SFR, IFT (ce dernier étant une émanation de FREE), Bouygues Télécom, et le Groupe Convergence.

Les opérateurs Orange et FREE / IFT ont décidé d'intervenir selon le mécanisme du co-financement à hauteur respectivement de trois tranches (15%) et deux tranches (10%). Une bonne dynamique en termes de commercialisation est constaté. Ainsi, le SMO a enregistré ses premières recettes commerciales en 2020 pour un montant total de 1,944 M€. Celles-ci se sont élevées en 2021 à 5,180 M€. 2022 devrait connaître les premiers abonnés au FAI Bouygues Télécom qui a commencé au dernier trimestre de l'année dernière à déployer ses équipements et à commander des liens NRO-PM. Seul SFR reste pour le moment plus en retrait.

Sur le plan opérationnel, les 10 communes et la partie CAN Extension sont ouvertes à la commercialisation et ont enregistré leurs premiers abonnés, à l'exception de Melle pour lesquelles elle commencera début 2022. Au 31 décembre 2021, le nombre d'abonnés s'élevait à 5 841.

En ce qui concerne les sites prioritaires, la liste actualisée prévoit 95 sites en tranche ferme et 94 sites en tranche conditionnelle. Fin 2021, il restait moins d'une dizaine de sites de tranche ferme à déployer.

L'année 2022 sera marquée par le transfert d'une partie des éléments de réseau « Pré-BLOM » construits vers Orange AMEL, permettant de valoriser les investissements réalisés en avance de phase par Deux-Sèvres Numérique, et de les utiliser comme cela était prévu dès l'origine comme l'armature au futur réseau. Un premier lot a été transféré fin 2021, portant sur la zone de Moncoutant-sur-Sèvre.

Début 2022, deux éléments majeurs viennent impacter Deux-Sèvres Numérique, en lien avec la vie du réseau : d'une part les dévoiements et les enfouissements de réseau suite à une décision communale et d'autre part, la décision d'Orange, entérinée par l'ARCEP, de ne plus fournir de raccordement cuivre aux nouvelles constructions au motif qu'un réseau fibre est déployé. Des solutions pour traiter ces demandes sont en cours d'examen.

En 2022, le SMO va donc poursuivre intensément et terminer les phases de déploiement de son réseau avec une échéance de la phase Réalisation de la Tranche ferme portée au 30 juin 2022 par voie d'avenant au MPGP négocié fin 2021. Ces dispositions ne dispenseront pas le titulaire des pénalités de retard dues à fin 2021.

A cet effet, les moyens financiers correspondants vont donc devoir être engagés.

1°) Éléments relatifs au budget principal

Conformément aux statuts du SMO, la contribution des membres au fonctionnement du SMO est basée sur une participation par habitant, fixée par le Comité syndical. Ainsi, depuis la création du SMO en 2016, lors de chaque vote du budget primitif du budget principal, il a été décidé de calculer les contributions comme suit : 0,30 € par habitant et 5,06 € par prise FttH pour les EPCI concernés par le déploiement de la fibre à l'abonné en phase 1 (à échéance 5 ans).

Lors du Comité syndical du 10 décembre 2021, dans le cadre de la réflexion menée sur l'évolution des statuts du SMO, la suppression de la contribution de 5,06 € par prise FttH a été envisagée dans la mesure où le budget principal n'alimente pas le budget annexe qui doit s'équilibrer avec ses recettes d'exploitation.

L'une des hypothèses de travail privilégiée consisterait à substituer au système actuel une contribution par habitant, ajustée au besoin réel et qui tiendrait compte de l'excédent budgétaire global reporté qui devrait être de l'ordre de 723 000 €.

Les dépenses de l'année devraient se rapprocher de la somme de 235 000 €, assez équivalentes à celles des années précédentes.

2°) Éléments relatifs au budget annexe

En dépenses d'investissement :

En 2022, pour la partie « Conception – Réalisation du MPGP », il conviendra de financer principalement les études d'exécution (EXE) et les travaux qui seront menés sur les dix communes et la CAN Extension par Orange Concessions.

Sur les 95 Sites prioritaires (Zones PréBlom) de la Tranche ferme (TF), il reste une dizaine de sites à terminer. L'échéance est fixée à fin mars 2022. Sur les 94 sites de la Tranche conditionnelle (TC3), 19 ont été déclenchés par Ordre de service en lien avec les EPCI, suite à une commande FTTE avérée. A fin 2021, 11 sites étaient abonnés FTTE.

Malgré la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021, les équipes d'Orange et des sous-traitants se sont mobilisées pour continuer le déploiement de la fibre sur les différents secteurs. Une actualisation du calendrier de réalisation de la Tranche ferme a fait l'objet d'un avenant n°7 au MPGP portant la date d'achèvement des travaux pour l'ensemble des 6 secteurs au 30 juin 2022.

A ce stade de la préparation budgétaire, et au vu du Plan d'affaires, le montant total des dépenses d'investissement en 2022 est de l'ordre de 46 M€, concentrés principalement sur la fin du déploiement des zones FTTH, les raccordements et des sites prioritaires de la tranche ferme.

En recettes d'investissement :

A titre de rappel, les soldes des contributions des Membres du SMO votés lors de la séance du budget primitif 2021 par le Comité syndical du 26 février 2021 ont fait l'objet de versements en 2021, à savoir 276 000 € pour le Département des Deux-Sèvres, et 2,416 M€ pour les EPCI. Les Membres ont ainsi versé sur trois ans (2019 – 2020 – 2021) la totalité de leurs contributions en investissement.

Cette politique a permis au SMO de bénéficier depuis sa création de recettes d'investissement importantes de la part de ses membres ou de ses partenaires. Ainsi, à ce jour, la Région a versé 12,888 M€ sur les 22,887 M€ prévus dont la part FEDER de 5,887 M€, le Département des Deux-Sèvres la totalité des 18,700 M€ prévus, les EPCI la totalité des 7,916 M€ prévus.

Concernant la subvention prévue au titre du FEDER (6,2 M€ pour la composante FTTH), la demande officielle n'a pas été déposée, au regard des échanges menés avec l'Autorité de gestion régionale sur la question des Grands Projets. La Région a décidé par délibération du 15 mars 2021 de compenser le cofinancement du FEDER par des fonds de concours Régionaux complémentaires d'un montant de 5,887 M€. Une nouvelle convention prévoyant désormais une participation totale de la Région de 22,887 M€ a été établie pour prendre en compte cette évolution du plan de financement. Elle a été approuvée par le Comité syndical du 30 avril 2021 et signée le 22 juin 2021.

Ces versements Région, Département, EPCI ont permis au SMO de disposer d'une trésorerie suffisante pour mener à bien les premières phases du déploiement, sans avoir recours à l'emprunt. Conformément à la convention signée le 22 juin 2021 avec la Région, des demandes d'acomptes pourront être faites en 2022 en fonction de l'avancement des études et des travaux réalisés, à hauteur de 50 % du solde soit 5 M€.

Une autre recette d'investissement est également attendue en ce qui concerne le Fonds pour la Société Numérique (FSN), les étapes réglementaires et de validation ont été franchies et le soutien d'un montant de 19,8 M€ est désormais acté. La convention afférente devrait être proposée lors d'un prochain Comité syndical. Il n'y a pas à l'heure actuelle de visibilité quant à d'éventuels versements en 2022, mais une demande d'acompte sera bien évidemment déposée.

Le Compte administratif 2021 anticipé fait apparaître un résultat excédentaire en investissement de l'ordre de 17,5 M€ qui sera repris au sein du budget annexe lors du vote du budget primitif 2022.

Compte-tenu des dépenses d'investissement et des recettes d'investissement prévues en 2022, il se dégage un besoin de financement de l'ordre de 4 M€.

En dépenses de fonctionnement :

Pour la partie « Exploitation », les dépenses (exploitation maintenance du réseau, aide à la commercialisation, infrastructures tierces - location de fourreaux...) hors dette sont estimées à hauteur de 0,9 M€ conformément au Plan d'affaires.

En recettes de fonctionnement :

Les recettes d'exploitation se distinguent en ressources récurrentes telles que les abonnements lien NRO/PM, la maintenance à la prise raccordée, les hébergements dans les NRO, et en ressources ponctuelles telles que le co-financement lien NRO/PM, le co-financement des prises, les raccordements CCF. Les Fournisseurs d'accès internet (FAI) Orange, FREE, IFT, SFR, Bouygues Télécom et Convergence ont signé les contrats correspondants. Ces recettes sont liées au déploiement des prises, du mode de financement (co-financement ou loyer) et des tarifs afférents. Pour 2022, elles sont évaluées à 6 M€ conformément au Plan d'affaires.

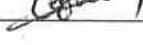
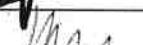
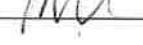
Par ailleurs, le projet AMEL, consistant à la complétude de déploiement fibre sur tout le département par Orange sur fonds propres, développé à partir de 2021, entraîne quelques impacts sur le SMO.

En effet, afin d'assurer une cohérence des déploiements entre la zone d'initiative publique et la zone d'investissement privé, il est prévu de céder, en 2022 et 2023 en fonction du rythme de déploiement du réseau AMEL, les éléments du réseau PréBlom à Orange au coût de construction. Le Comité syndical du SMO du 4 novembre 2021 a approuvé le contrat de cession PréBlom avec Orange, et par délibération du 10 décembre 2021 la cession des biens relatifs au site de Moncoutant-sur-Sèvre (79MOC), en tant que site pilote. Conformément à la nomenclature M4, ces cessions seront imputées en recettes de fonctionnement.

Le Compte administratif 2021 anticipé fait apparaître un résultat excédentaire en fonctionnement de l'ordre de 6,800 M€ qui sera repris au sein du budget annexe lors du vote du budget primitif 2022.


**Deux-Sèvres
NUMERIQUE**

Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 18 Février 2022
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M LAGOGUEE
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		A le pouvoir de M BUREAU
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme NOURISSON ENOND
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		Donne pouvoir à M PETRAUD
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T	N		Donne pouvoir à M COSSET
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		A le pouvoir de M RAGOT
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		Donne pouvoir à M CACLIN
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	N		
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T			
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O		
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESEVRRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	N		Donne pouvoir à M MORICEAU
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		A le pouvoir de M BRUNET
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			

Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à M DUMOULIN
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	O		A le pouvoir de M ATTOU
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN - Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		A le pouvoir de M DUPEYROU
CAN - Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de Mme MISSIOUX
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	N		Donne pouvoir à M BAURUEL
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N		
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			Message
Conseil départemental 79	BREMONT Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	N		Donne pouvoir à M GUYON
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	HYPEAU Christine	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			